



la maison des examens
Service Interacadémique des Examens & Concours

ACADÉMIES DE CRÉTEIL
PARIS - VERSAILLES

7 rue Ernest Renan
94114 Arcueil Cedex

Tél. 01 49 12 23 00

www.siec.education.fr

**OBJET : OUVERTURE DE
L'EXAMEN PROFESSIONNEL
DE CLASSE SUPERIEURE
DE :**

**- TECHNICIEN DE
LABORATOIRE**

SESSION 2007

Arcueil, le 25 juin 2007

Le directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours

à

Monsieur le Recteur de l'Académie de Paris,

Monsieur le Recteur de l'Académie de Créteil,

Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles,

Monsieur le Directeur de l'Académie de Paris,

Mesdames et Messieurs les Présidents d'Universités,

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie – Inspecteurs
Pédagogiques Régionaux,

Mesdames et Messieurs les Directeurs des Ecoles Normales
Supérieures,

Mesdames et Messieurs les Directeurs des grands établissements
nationaux et régionaux d'enseignement supérieur et d'enseignement
technique supérieur,

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements de l'Institut
National de Recherche Pédagogique, du Centre National de
Documentation Pédagogique, du Centre National d'Enseignement à
Distance,

Mesdames et Messieurs les Directeurs de la Direction Régionale de la
Jeunesse et des Sports et des Directions départementales,

Mesdames et Messieurs les Directeurs des Centres Régionaux des
Oeuvres Universitaires et Scolaires et du Centre National des Oeuvres
Universitaires et Scolaires,

Mesdames et Messieurs les Conservateurs et Directeurs des
Bibliothèques,

Mesdames et Messieurs les Directeurs des Instituts Universitaires de
Formation des Maîtres,

Mmes et Messieurs les Inspecteurs, Chefs de division et de service
des Rectorats,

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement de lycées et de
collèges.



Je vous informe de l'ouverture du registre d'inscription de l'examen professionnel cité en objet.

Je vous demande de veiller à ce que l'ensemble des personnels placés sous votre autorité ait connaissance des **conditions d'accès et d'ancienneté** (annexes 1 et 2), ainsi que du **calendrier des opérations** mentionné ci-dessous.

Ouverture du registre des inscriptions	Lundi 25 juin 2007
Clôture du registre des inscriptions	Vendredi 20 juillet 2007
Retour des confirmations d'inscription	Vendredi 20 juillet 2007
Oraux	A partir du mardi 2 octobre 2007

Je vous demande d'accorder la plus large diffusion à cette note d'information et à ses annexes techniques qui devront être portées à la connaissance de toutes les personnes de votre établissement ou service.

Eric VERHAEGHE

**CONDITIONS GENERALES D'ACCES AUX EMPLOIS PUBLICS
ET
MODALITES D'INSCRIPTIONS**

1 – CONDITIONS GENERALES D'ACCES AUX EMPLOIS PUBLICS

Pour être autorisés à se présenter aux concours (externe et interne), les candidats doivent remplir, outre les conditions exigées par la réglementation spécifique de chaque concours, les **conditions générales d'accès à la fonction publique** fixées par la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, c'est à dire :

- **soit posséder la nationalité française** et :
 - jouir de leurs droits civiques,
 - ne pas avoir au bulletin n° 2 de leur casier judiciaire de mention incompatible avec l'exercice des fonctions,
 - se trouver en position régulière au regard du code du service national,
 - remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- **soit posséder la nationalité d'un Etat membre de l'Union Européenne** ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France et satisfaire aux conditions générales d'accès à la fonction publique.

Aucune limite d'âge n'est opposable aux candidats (ordonnance n°2005-901 du 02 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique)

2 – MODALITES D' INSCRIPTIONS

Les candidats de l'Académie de Paris , Créteil, Versailles doivent s'inscrire en retirant **un dossier d'inscription** (pour l'obtenir : se présenter à l'accueil du SIEC ou accompagner votre demande envoyée au SIEC, d'une enveloppe à votre adresse timbrée à 1,22 euros) :

Du lundi 25 juin 2007 au vendredi 20 juillet 2007

La fin de l'obtention d'un dossier interviendra à la date de clôture des inscriptions à 17 h.

Le dossier d'inscription sera accompagné d'un document décrivant la nature et le programme des épreuves et, le cas échéant, de documents à compléter et renvoyer avec le dossier.

Les dossiers de candidature, dûment complétés, devront, pour les candidats de l'Ile de France (Académies de Créteil, Paris, Versailles) **être** :

- **soit déposé au S.I.E.C. (Service Interacadémique des Examens et Concours, 7 rue Ernest Renan, 94114 ARCUEIL CEDEX) avant la date limite de retour des confirmations le vendredi 20 juillet 2007, 17 heures ;**
- **soit confié aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition portant l'adresse du SIEC soit oblitérée du vendredi 20 juillet 2007 à minuit au plus tard, LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI. L'envoi en recommandé simple est conseillé.**

Le candidat qui n'aurait pas reçu son dossier d'inscription 8 jours avant la date limite de retour des confirmations, doit confirmer son inscription par courrier (envoi en recommandé simple) avant le 20 juillet 2007 minuit, cachet de la Poste faisant foi, à l'adresse suivante : Service DEC 1 - S.I.E.C, 7 Rue Ernest RENAN 94114 ARCUEIL cedex. Je vous rappelle que la date limite de dépôt de candidatures est celle de la remise des dossiers au service des concours et non au supérieur hiérarchique.

ANNEXE II
EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN DE LABORATOIRE DE CLASSE
SUPERIEURE DES ETABLISSEMENTS
DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
SESSION 2007

➤ Date prévisionnelle des épreuves d'admission : à partir du **mardi 2 octobre 2007**

I. Conditions particulières d'accès

PRE-INSCRIPTIONS : du 25 juin au 20 juillet 2007 , pour les candidats de l'Ile de France (Académies de Créteil, Paris et Versailles)		
Personnel de laboratoire	CONDITIONS D'INSCRIPTION	Admission
Technicien de laboratoire de classe supérieure (examen professionnel national)	<ul style="list-style-type: none">• Etre technicien de laboratoire de classe normale• Compter au moins 6 mois d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon au 31 décembre 2007	A partir du 2 octobre 2007